

Intervention de Lucien DESVAUX Conseil du 18 juin 2009

Je voudrais revenir sur le débat Procès verbal / Compte rendu en m'appuyant sur l'analyse que nous avons pu faire du dernier conseil municipal du 14 Mai 2009-

-vote du compte rendu : vous transformez l'intervention de Mme Aymé exprimée en 2 pages en un texte de 12 lignes revues et interprétées par le scripteur. Vous vous considérez sans doute libérés en reportant son texte en annexe, mais n'oublions pas que son intervention était antérieure au vote et devait contribuer au débat, vous vous permettez de le reporter en accessoires, ce qui en change fondamentalement le sens. Le contenu d'un texte a un sens, mais sa position dans un débat, comme dans un compte rendu en a également un

-Château Chanorier : le Maire fait une présentation qui transposée de la bande en écrit représente une quinzaine de lignes, alors que nous avons droit à un texte de 2 pages dans ce que vous appelez compte rendu succinct ; en fait il s'agit sans doute de la présentation qui aurait pu être faite pour ouvrir le débat, mais qui ne l'a pas été, par contre le débat a bien eu lieu avec des interventions variées dont celle de Mr de Chamborant qui se déclare peu enthousiaste et dont vous lui faites seulement souligner l'intérêt, de Mr Laffitte qui trouve assez pervers de déclarer d'intérêt communautaire un équipement de manière à augmenter une dotation versée par l'état. La perversité ne se devait sans doute pas d'être soulignée, mais cher collègue elle a disparu.

De même les interventions de Mr Jonemann, Mme Kersten, sont reprises dans des textes différents de la bande, textes dont la rédaction demande sûrement plus de temps que d'écouter la bande et de la traduire en écriture

Le record est battu lorsqu'en séance Mr le Maire dit à Mr Michel, « *vous avez voté pour en conseil de communauté* », qui devient : « *vous avez manifesté votre approbation au cours de commentaires sur le projet* » ; c'est vraiment très différent et ceci est conforté par la déclaration claire de Mme Lang qui s'étonne des déclarations de Mr Michel qui a voté « pour » en communauté de communes, transformé en un texte nettement édulcoré, sans la même affirmation de vote. Devant le temps passé pour écrire les textes à votre convenance, l'argument coût ne tient plus, ou peut-être certains majoritaires estiment que nous parlons mal et qu'il faut réécrire nos textes ?

-Examen et vote du compte administratif : le texte rédigé pour présenter l'intervention de Mr Vlieghe n'a rien à voir avec ce qui est dit sur la bande, c'est un pur exercice de rédaction. Vous cherchez à faire des économies ? alors envoyez les tableaux 8 jours avant et demandez nous notre avis et cela suffira, mais ne créez pas des textes qui n'ont pas existé en paroles et en discours prononcés. Les interventions des uns et des autres sont toutes reprises par un rédacteur dont je ne critique pas la qualité de scripteur, mais qui doit nous coûter, mais qui surtout ne transpose pas forcément le sens que mettait le rédacteur initial. Je dois également remercier probablement Mr Vlieghe pour les tableaux qu'il a insérés au compte rendu, mais que nous n'avions pas vu en séance, alors que vous voulez rendre succinct le compte rendu.

-Budget de stationnement examen et vote du compte administratif : vous faites de nouveau une page d'écriture plus du double que le discours de la bande et vous introduisez une intervention de Mr Michel qui n'a pas eu lieu

-Approbation du compte de gestion : la transposition bande/compte rendu serait presque exact si la demande de Mr Michel n'avait pas vu le *par écrit* disparaître

-Vote du budget supplémentaire 2009 : le passage du contenu de la bande au texte rédigé en compte rendu succinct n'apporte pour un lecteur moyen qu'une connaissance très médiocre des intentions de la commune, bien que les interventions de tous les responsables de la majorité aient été suffisamment explicites ; c'est une fois de plus à l'avantage du procès verbal, car leurs interventions ne demandaient pas de tronçonnage et c'est d'autant plus vrai que les autres intervenants n'existent presque pas en matière d'expression, comme s'ils n'avaient pas d'avis.

-Délibérations sur les chapitres 16 à 26

Pratiquement tous les textes du compte rendu succinct sont plus élaborés et mieux structurés que les textes qu'on peut rédiger à partir de la bande, mais ces chapitres ont un caractère souvent technique et peut-être les responsables majoritaires ne craignent aucune interprétation sur le sens et n'obligent à aucune manipulation. Il n'empêche qu'on voit mal le passage du complexe au succinct ou l'inverse.

Je pourrais continuer mon analyse dans les détails, mais mon collègue André Michel a demandé la parole étant plus impliqué que moi par certains dysfonctionnements, il va peut-être exprimer son mécontentement, ce qui m'amène avant de conclure à poser à notre collègue Mr GUIZA, qui est notre secrétaire de séance la question : est-ce vous avait rédigé le compte rendu ou simplement en êtes-vous cautions avant la rédaction définitive ? de toutes façons, la responsabilité juridique du secrétaire est attachée à son rôle et je voulais vous le rappeler.